

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents :

M. Raymond BERDOU, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-christophe CID, Mme. Muriel FREYCHE

Absents :

M. Pascal BOUREAU, M. loïc GOJARD, M. Gilbert HEBRARD, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2026_IIOPEB_013

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2025

Vu les articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-5 du Code Général de Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire M57

Considérant que Monsieur Raymond BERDOU, ayant exercé la présidence au cours de l'exercice, ne prend pas part au vote du présent rapport et sort de la salle,

Vu le rapport de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'approuver le Compte Administratif 2025, lequel est conforme avec le Compte de Gestion présenté par Madame le Payeur Départemental de l'Ariège, et se soldant par un excédent de la section d'investissement de 9 409.42 € et un excédent de la section de fonctionnement de 137 142.71 € soit un solde global de clôture de 146 552.13 €.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président de l'Institution à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme